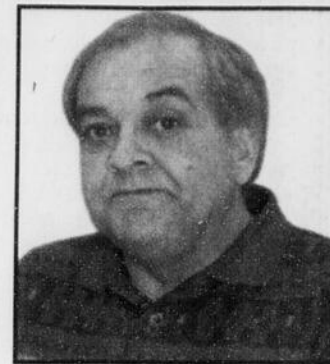


LA FAMILLE BOLDUC INTENTE UNE POURSUITE DE 2 MILLIONS \$

«Aucune compensation ne remplacera Isabelle»



Marcel Bolduc

Pierre SAINT-JACQUES
Sherbrooke

«Cela va bien au-delà d'une question d'argent. Car peu importe la somme en jeu, aucun montant, aucune compensation ne remplacera Isabelle, ne la ramènera à la vie!»

La famille d'Isabelle Bolduc - notamment son père Marcel, sa soeur Julie et sa mère Thérèse Dion - a déposé hier une poursuite civile de plus de 2 millions de dollars (2 045 536 \$ précisément) contre le Service correctionnel canadien et trois de leurs agents, Michel Choinière, Sonia Fortin et Pierre Noël (les détails en page A2).

Si le montant peut paraître exagéré aux yeux de plus d'un, les membres de

la famille ont expliqué que l'importance d'une douleur, d'un vide créé par la disparition soudaine d'un être cher, des traitements médicaux, du salaire qu'une jeune femme aurait pu gagner durant toute une vie, est fort difficile à mesurer et que le tribunal verra à trancher la question.

«Une chose demeure certaine: nous ne visons pas à améliorer notre qualité de vie, à nous enrichir avec la mort d'Isabelle. Par notre action, nous voulons remuer les choses, éviter qu'un tel drame se reproduise et amener le Service correctionnel à combler les lacunes de son système», a expliqué Marcel Bolduc qui a été le porte-parole officiel de la famille, lors d'une conférence de presse tenue hier, au local de la Fondation Isabelle-Bolduc, quelques minutes après le dépôt officiel de la poursuite.

Il ne craint pas les longueurs et la lenteur du système judiciaire. «Peu importe le temps que les procédures vont prendre et durer, certains prétendent que ma ligne de vie est très longue. Je saurai être patient.»

M. Bolduc croit en la nécessité d'un service correctionnel. Il estime que c'est un outil important pour suivre les individus qui ont purgé de longues peines de prison et qui aspirent à une réhabilitation. «Mais il faut que le Service correctionnel améliore la gestion et la qualité de son système. Ce que nous avons vu, entendu et appris jusqu'ici démontre que le Service correctionnel est plutôt réfractaire aux critiques et encore plus aux changements.»

Marcel Bolduc et sa famille reprochent notamment d'avoir laissé en li-

berté des récidivistes, malgré le risque qu'ils présentaient; ils ont finalement agressé et tué Isabelle.

La famille Bolduc avait fait parvenir une mise en demeure au Service correctionnel le 31 décembre dernier, qui accordait un délai jusqu'au 15 janvier avant le dépôt d'une poursuite civile.

Par la voie de son procureur, le Service correctionnel avait demandé un délai jusqu'au 15 février. «Nous avons décidé de n'accorder qu'un délai de sept jours qui expirait aujourd'hui (hier). La poursuite pourra démontrer que Marcel Blanchette et Guy Labonté ne respectaient plus depuis un certain, avec le drame du 30 juin 1996, les conditions de leur remise en liberté. On démontrera également que même si elles étaient au courant, les personnes en cause n'ont pas agi.»

Au sujet des autres étapes reliées au dossier du meurtre d'Isabelle Bolduc, on a rappelé qu'un comité d'enquête avait été constitué pour se pencher sur les circonstances entourant la mort d'Isabelle Bolduc.

Ce rapport devrait être disponible vers la fin du mois de février. «Il sera soumis à la Loi d'accès à l'information et il est évident qu'il sera épuré» estime la famille.

Au début de 1997, la famille Bolduc a demandé au coroner en chef du Québec de tenir une enquête publique sur la mort d'Isabelle. M. Pierre Morin n'a pas encore pris sa décision; il aimerait auparavant consulter le rapport d'enquête tant attendu.

Autre texte (A2)

Trou budgétaire au Cégep



Cadres, professeurs, employés et étudiants devront faire un effort (A3)

Jocelyn Vallée, directeur général du Collège de Sherbrooke

Une auto coupée en deux



Un jeune de 17 ans gravement blessé à Drummondville (B1)

Les sports



1



6

Météo / A2

DOUX

-3



23 janv 31 janv 07 fév 14 fév

Opinions

Un outil pour créer des emplois

- À lire en page A6

AMIANTE

Chrétien ne réussit pas à infléchir la France

Paris (PC, AP)

Si ce n'était du dossier de l'amiante, la première journée de la visite officielle du premier ministre Jean Chrétien en France se serait déroulée sous le signe de l'harmonie totale entre Paris et Ottawa.

Pour tenter de faire lever l'interdiction française d'utiliser l'amiante, une décision qui met en péril les quelque 2000 emplois gravitant autour de cette industrie au Québec, la délégation canadienne a remis au gouvernement français une étude de l'Académie royale des sciences du Canada concernant les applications «sécuritaires» de ce matériau.



Jean Chrétien

Le premier ministre français, Alain Juppé, n'a pas semblé tellement convaincu par cette étude. Il a déclaré que les scientifiques français allaient se pencher sur le document, mais il a averti que «l'opinion publique française était très sensible sur cela».

«Nous allons examiner ce dossier, a-t-il promis. Notre préoccupation est exclusivement une préoccupation de santé publique. (...) Quand les scientifiques ne sont pas d'accord, moi j'ai pris une ligne de conduite: je me range à ce qu'il y a de plus prudent.»

Le premier ministre Chrétien a déclaré qu'il comprenait la décision française, mais qu'il n'était pas d'accord avec elle. «Nous utilisons l'amiante au Canada, et de façon sécuritaire. Ils ont leurs peurs, et c'est compréhensible», a-t-il expliqué.

Cette divergence de vues sur l'amiante n'a toutefois pas empêché les deux premiers ministres de condamner conjointement la loi Helms-Burton votée par le Congrès américain, d'inaugurer le nouveau Centre culturel canadien à Paris et de signer une «entente de partenariat renforcé» qui rappelle «l'objectif ambitieux que les deux pays se sont donnés», soit le doublement d'ici l'an 2000 du volume de leurs échanges commerciaux.

M. Juppé n'a pas voulu commenter directement la visite qu'a rendue le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, au président cubain, Fidel Castro, ainsi que les critiques américaines qui ont suivi, mais il a toutefois réitéré la bonne entente diplomatique qui existe entre le Canada et la France sur la loi Helms-Burton qui punit toute entreprise commerçant avec Cuba.

M. Chrétien en a profité pour sa part pour répéter que le Canada n'avait pas d'ordre à recevoir du département d'Etat américain et que les E.-U. auraient intérêt à se montrer plus conciliants envers le régime cubain.

«Pour nous, comme pour les Français, on trouve inacceptable l'application extra-territoriale de lois américaines. La politique américaine vis-à-vis de Cuba n'est pas la bonne. Nous croyons que la meilleure politique, c'est l'ouverture, l'ouverture pour amener les changements que l'on souhaite», a déclaré M. Chrétien.

LA MAISON PART EN FUMÉE



Photo La Tribune, Pierre Saint-Jacques
Réconfortée par son frère Louis, Brigitte Lapierre a été durablement ébranlée par le drame qui a frappé la maison paternelle, en face de chez elle, dans le canton de Hatley. Le feu qui a détruit le domicile de ses parents lui a volé tous ses souvenirs.

Pierre SAINT-JACQUES

Canton de Hatley

Le feu a porté un dur coup à la famille Lapierre hier dans le Canton de Hatley en détruisant complètement leur magnifique demeure valant au moins 200 000 \$.

«Ma mère m'a téléphoné. Elle pleurait. Elle disait que la maison était en feu. J'ai aussitôt alerté le 9-1-1» a déclaré Brigitte Lapierre, qui habite une maison de l'autre côté du chemin Dunant.

Elle-même a été grandement ébranlée par la destruction de la maison paternelle. «C'est ma chambre là, en-haut, qui brûle avec tous mes souvenirs, ma robe de mariée, mes photos de mariage...»

Son frère la réconfortait tant bien que mal alors que les flammes dévoraient sous ses yeux la maison de ferme, 5475 chemin Dunant, dans le Canton de Hatley, en milieu d'avant-midi, hier.

Autre texte en A3



UNIVERSITÉ MCGILL vs. GAITERS de l'UNIVERSITÉ BISHOP'S

VENDREDI LE 24 JANVIER

GYMNASÉ MITCHELL
UNIVERSITÉ BISHOP'S

6:00 pm & 8:00 pm

BILLETTS ET INFO.: 822-9671

24293

À un cheveu d'attraper les voleurs de St-Herménégilde

Pierre SAINT-JACQUES
Saint-Herménégilde

Il était moins une... vers deux heures de la nuit hier, pour des membres du gang des voleurs-démolisseurs, chemin La Bruère, dans le Canton de Barford, car les policiers de la Sûreté du Québec sont venus à un cheveu de les intercepter.

Ces voleurs s'étaient attaqués, à 1 h 47, à la Caisse populaire de Saint-Herménégilde, 816 rue Principale, une municipalité située à une douzaine de kilomètres au sud de Coaticook.

À l'aide d'une dépanneuse, ils ont enfoncé une porte latérale de la caisse, pénétré à l'intérieur et attaché au gros câble d'acier un coffre-fort que la dépanneuse a toué à l'extérieur pour le déposer dans une camionnette.

La dépanneuse avait été volée au garage Paradis Ultramar, 56 rue Queen, à Lennoxville, vers 22 h 15, la veille. Quant à la camionnette «pick-up» utilisée pour le transport du coffre-fort, elle avait été rapportée volée le 10 janvier sur le territoire de la SQ de Weedon.

Fort de l'information d'un vol de dépanneuse et d'expériences de l'été et de l'automne derniers, les agents de la SQ ont resserré la surveillance tout au cours de la soirée et en début de nuit jusqu'au déclenchement de l'alarme à la caisse populaire.



Imacom-Daguerre, René Marquis

Des voleurs se sont attaqués, à 1 h 47 mercredi, à la Caisse populaire de Saint-Herménégilde. À l'aide d'une dépanneuse, ils ont enfoncé une porte latérale de la caisse, pénétré à l'intérieur et attaché au gros câble d'acier un coffre-fort que la dépanneuse a toué à l'extérieur.

C'est pourquoi ils sont venus si près de coincer les voleurs qui ont abandonné la camionnette volée et le coffre-fort intact de même que la dépanneuse, chemin La Bruère.

Les voleurs ont par la suite emprunté à pied une lisière boisée pour déboucher sur une autre route où les attendait un véhicule de fuite.

Rappelons l'été dernier que le 15 juillet, des voleurs avaient démolé un pan de mur du

la municipalité, pour dérober le coffre-fort.

Enfin, le 28 octobre, ils avaient avec une dépanneuse enfoncé la façade du comptoir de service de la Caisse populaire de Scottstown mais ils avaient raté le vol.

Si les voleurs ne font pas partie du même gang, ils ont assurément des affinités dans leur façon d'opérer.

Hier, à la Caisse populaire de Saint-Herménégilde, on ne recevait pas de clients, question de se virer de bord tant pour voir aux réparations que pour analyser la stratégie préventive à adopter.

Le Bureau des crimes majeurs de la SQ de l'Est se penche sur ce nouvel épisode du gang des voleurs-démolisseurs. Les véhicules volés devaient être soumis à diverses expertises.

La famille d'Isabelle Bolduc intente une poursuite de plus de 2 millions \$

Jacques LEMOINE
Sherbrooke

La famille d'Isabelle Bolduc, trouvée assassinée l'été dernier, poursuit le Service correctionnel du Canada et trois de ses préposés à qui elle réclame une compensation de plus de deux millions de dollars en dommages et intérêt.

Cela ressort de la poursuite judiciaire que M. Marcel Bolduc, Mme Thérèse Dion et Julie Bolduc ont intenté hier en Cour supérieure du district de Saint-François en marge de l'enlèvement de Isabelle sur la rue, son agression à caractère sexuel par des récidivistes pendant sa séquestration et de son assassinat crapuleux dans un boisé le 30 juin dernier.

La succession Bolduc impute au Service correctionnel une faute lourde dans la gestion de la filière des personnes qu'elle tient responsables de ces crimes révoltants.

La découverte le 7 juillet du cadavre mutilé de Isabelle Bolduc, une étudiante âgée de 22 ans, avait conduit à l'arrestation de trois individus.

Deux condamnations

Marcel Blanchette, 49 ans, a été condamné depuis à la détention à vie, Jean-Paul Bainbridge, 25 ans, attend sa sentence et Guy Labonté, 29 ans, se trouve en cours d'enquête préliminaire sur divers chefs.

La famille Bolduc demande notamment un million de dollars pour les douleurs et souffrances physiques causées à Isabelle, un demi million de dollars pour atteinte à la dignité et à l'honneur de cette dernière, tandis que le reste de sa réclamation concerne les préjudices subis par les survivants.

La poursuite, prise par l'intermédiaire de Me Diane Rochette, vise le Service correctionnel ainsi que M. Michel Choinière, directeur des agents de libérations, et les agents Sonia Fortin et Pierre Noël.

Selon ce document, Blanchette et Labonté se trouvaient en libération conditionnelle sous la surveillance de Mme Fortin, supervisée par M. Choinière.

Conditions

Blanchette était soumis à des conditions l'astreignant à renouer les objectifs fixés par la maison de transition l'Étape, à être actif chez les AA, à avoir un emploi stable ainsi qu'une compagnie de vie.

Mais il n'avait pas d'amie, était sans travail, ne participait pas aux réunions des AA et n'était pas soumis à des tests de dépistage d'urine.

La coordonnatrice de l'Étape a signalé en juin à Mme Fortin et à M. Choinière que Blanchette était en désorganisation et à la fin de juin à Mme Fortin, que Blanchette occupait ses journées à se promener à vélo dans un parc.

M. Noël a été informé aussi que Blanchette était sans emploi et passait son temps en vélos.

La coordonnatrice de l'Étape a aussi porté à l'attention d'une équipe de gestion de cas que Labonté constituait un risque, parce qu'il avait fait une rechute en janvier et qu'il devrait être soumis au test de dépistage.

On allègue que Mme Fortin n'aurait pas vérifié si Blanchette et Labonté honoraient leurs conditions restrictives établies par la Commission nationale des libérations.

La poursuite mentionne que Mme Fortin n'a pas effectué les vérifications s'imposant pour Blanchette, parce que ce dernier n'avait pas commis de délit et n'a pas procédé à des tests de dépistage pour Labonté par souci d'économie.

Mme Bolduc est disparue le 30 juin et sa famille a vécu un véritable enfer avant d'apprendre qu'elle a été assassinée ce qui affecte leur vie depuis.

Le Service correctionnel a demandé un rapport d'enquête à la suite de ces événements et M. Bolduc n'a pu l'obtenir malgré ses demandes répétées.

Un rapport de 95-96 révèle que 68 pour cent des délinquants remis en liberté ou ayant bénéficié d'une libération conditionnelle ont été réincarcérés pour des raisons techniques.

La poursuite invoque que Blanchette, Bainbridge et Labonté ont été maintenus en liberté conditionnelle malgré des informations que le Service correctionnel détenait quant à des rechutes.

Une pluie d'accusations pour avoir embouti huit véhicules

Sherbrooke

Mario Saint-François, âgé de 33 ans, de Cookshire, a été inculpé de 14 chefs, concernant un

épisode remontant au 11 avril et au cours duquel un tracteur de remorque avait embouti huit véhicules, en plus d'en pousser deux dans un bar de danseuses à Carignan.

Il est accusé de vol du tracteur, ébriété au volant, conduite dangereuse ainsi que de méfait à huit véhicules et au bar, situé près des routes 10 et 35.

Saint-François a comparu sur sommation devant Madame le juge Hélène Paré de la Cour du Québec, à Longueuil.

Le criminaliste Joël Bourassa, de Sherbrooke, a opté pour un procès devant jury pour le prévenu qui devra retourner devant le tribunal le 28 février à la demande de la procureure

Josée Grandchamp pour la communication de la preuve.

Expulsé du bar

D'après une source policière, des individus ont été expulsés du bar par les portiers ce soir-là, à la suite de trouble et d'une bagarre.

L'un d'eux s'est ensuite emparé dans le stationnement d'un tracteur dans lequel un garçonnet attendait le retour de son père.

Le conducteur a heurté huit véhicules se trouvant dans le stationnement et en a poussé deux dans le bar, avant d'abandonner le tracteur.

Les dommages matériels causés sont significatifs.

Saint-François a été interpellé par la police à la suite d'une enquête.

Accusé dans l'affaire Bolduc

L'enquête préliminaire de Guy Labonté reportée

Sherbrooke

L'enquête préliminaire de Guy Labonté, 29 ans, a été ajournée au 28 février prochain, afin que le procureur Charles Crépeau et le défenseur Jean Couture poursuivent des discussions pouvant permettre d'abréger cette procédure.

Labonté est inculpé de séquestration d'Isabelle Bolduc, agression sexuelle et de meurtre au premier degré de la jeune femme le 30 juin, ainsi que de complicité de fait après le meurtre.

Cette enquête a débuté devant le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec et est frappée d'une ordonnance de non publication de la preuve obtenue par Me Couture.

MÉTÉO La Tribune

MétéoMédia

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	SAMEDI	DIMANCHE	INDICE UV
-3 PRÉC. 30	-13 PRÉC. 90	-8 PRÉC. 20	-3 PRÉC. 90	-4 PRÉC. 40	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 60 30 20 15
QUÉBEC Chicoutimi Var -19/-14 Québec Var -11/-12 Gaspé Nei -7/-12 Rimouski Nei -11/-11 Iles-de-la-Mad. Deg -3/-7 St-Georges Var -11/-12 La Grande Sol -28/-23 Sept-Îles Deg -19/-13 Lac St-Jean Sol -19/-14 Trois-Rivières Deg -11/-13 Montréal Deg -10/-12 Val d'Or Sol -22/-15					
CANADA Charlottetown Deg 0/-7 Régina Nua -18/-24 Edmonton Nua -22/-21 St-John's Plu 2/-5 Fredericton Deg -6/-8 Toronto Sol -8/-7 Halifax Deg 4/-4 Victoria Mel 4/3 Ottawa Deg -11/-13 Winnipeg Enu -20/-29					
USA Boston Nua 6/-2 New York Nua 4/2 Bridgeport Nua 4/2 Plattsburg Sol -1/-8 Burlington Sol -1/-8 Portland Sol 3/-6 Concord Sol 2/-5 Providence Nua 6/-1 Detroit Nei -3/-3 Washington Nua 4/4					
LE MONDE Athènes Deg 12/7 Mexico City Sol 22/7 Beijing Sol 0/-7 Moscou Nua 0/-1 Berlin Nua 6/-2 Paris Sol 12/4 Hong Kong Ave 21/18 Port-au-Prince Sol 27/19 Lisbonne Sol 15/8 Rome Nua 17/9 Londres Sol -6/-8 Tokyo Sol 10/1					
DESTINATIONS SOLEIL Acapulco Sol 32/22 La Havane Sol 26/19 Bermudes Sol 20/15 Martinique Sol 28/22 Cancun Sol 31/23 Myrtle Beach Sol 20/14 Caracas Ave 30/21 Montego Bay Sol 29/21 Freeport Sol 26/19 Orlando Var 27/14 Ft Lauderdale Var 27/19 Puerto Plata Ave 29/20 Honolulu Sol 26/18 Tampa Var 26/14 Key West Var 26/20 West Palm B Var 27/19					

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS

PLUS DE 100 000 LECTEURS

PAR JOUR VOIENT CETTE ANNONCE

RÉSERVEZ VOTRE ESPACE DÈS MAINTENANT

564-5450 **LaTribune**

EMPLOIS DU JOUR

Technicien/ne conception mécanique
 Offre: 2133594
 Lieu: Sherbrooke et Richmond
 Salaire: à discuter selon expérience, permanent, plein temps
 Exigences: D.E.C., certification

Veuillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

LA LOTTO 6/49

L'EXTRA

LA QUOTIDIENNE

6-14-16-27-30-43 (42)

4 5 3 0 5 0

9 4 6 - 7 8 3 5

INDEX

Arts:C-7
 Bandes dessinées:D-3
 Chez nous:B-1
 Décès:D-4
 Économie:B-3
 Horoscope:D-3
 Messier en liberté:C-6
 Opinions:A-6
 Petites annonces:D-2
 Sports:C-1

TÉLÉPHONES	LIVRAISON	ABONNEMENTS
Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466 ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168	Camelots et camelots motorisés Prix de vente.....3,51 \$ T.P.S.....25 \$ T.V.Q.....24 \$ Coût à l'abonné.....4,00 \$	Abonnement payé à l'avance: endroits desservis par camelot et camelots motorisés. Temps Prix TPS TVQ Total 1 an 175,12 \$ 12,26 \$ 12,18 \$ 199,56 \$ 6 mois 87,60 \$ 6,13 \$ 6,09 \$ 99,82 \$ 3 mois 44,84 \$ 3,14 \$ 3,12 \$ 51,10 \$ 1 mois 23,49 \$ 1,64 \$ 1,63 \$ 26,76 \$

"La Tribune" est socitaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00 \$, 6 mois 410,00 \$, 3 mois 265,00 \$, 1 mois 130,00 \$

Actualité en bref

Psychiatrie: le CUSE pas concerné

Sherbrooke (FG) - Le Centre universitaire de santé de l'Estrie (CUSE) ne devrait pas être concerné par l'annonce du ministre Jean Rochon, de la Santé et des services sociaux, de réduire grandement le nombre de lits en psychiatrie d'ici cinq ans.

«Depuis que le ministre a fait part de son intention (il y a 10 jours), on n'a eu aucune autre information. Mais on serait bien surpris que cela nous concerne puisque le CUSE a procédé l'été dernier à une rationalisation importante, avec la réduction de 25 lits», a indiqué hier un porte-parole du CUSE, Lyne Juneau.

Actuellement, cet établissement compte 105 lits, soit 40 en réadaptation (longue durée), 25 de soins aigus et 5 de psychiatrie légale, tous au site Bowen. À cela s'ajoute 30 lits de soins aigus au site King (qui seront transférés à Bowen à la fermeture de ce pavillon) et cinq en pédopsychiatrie, à Fleurimont.

Du côté de la Régie régionale de l'Estrie, le responsable des communications, Alain Couture, a indiqué lui aussi que cet organisme n'a été saisi d'aucune autre information à part les commentaires du ministre Rochon, exprimés le 14 janvier.

Rappelons que ce dernier faisait alors référence à un plan qui sera présenté quelque part en février, en vue de la fermeture de la moitié des 6000 lits des institutions psychiatriques au Québec, particulièrement de type asilaire. M. Rochon préconisait alors un recours plus marqué aux ressources communautaires.

Reprise de CFLX: encore des espoirs

Sherbrooke (MR) - La radio communautaire ne reviendra pas en ondes à moins de trouver au moins 50 000 \$, mais il y a peut-être espoir.

La présidente de CFLX, Mme Sylvie Bergeron, a déclaré hier ne pas pouvoir annoncer quoi que ce soit pour l'instant, mais que des hypothèses seront soumises aux membres de la radio communautaire estrienne le mardi 4 février, 19h, à la bibliothèque municipale de Sherbrooke, en assemblée générale.

«En ce moment, des travaux sont en cours. Nous avons des partenaires potentiels, mais aucune entente n'a encore été conclue.»

Selon Mme Bergeron, une chose est sûre, la disparition de CFLX depuis le début de janvier est ressentie comme un vide par un grand nombre d'Estriens qui expriment leur déception depuis quelques semaines, un fait qui force la réflexion.

Retour massif au travail chez Filature Sherbrooke

Sherbrooke (GF) - D'ici la fin de la semaine, les trois quarts des employés mis à pied au début de décembre auront été rappelés au travail à la Filature Sherbrooke, rue Burlington.

Comme le rapporte le responsable des communications des Textiles Cavalier, Jacques Hamel, on peut croire que 70 de la centaine de travailleurs mis à pied au début de décembre à cause d'une baisse temporaire de la demande et des inventaires trop élevés, auront repris le travail cette semaine ou d'ici la fin de semaine.

Pour les autres, a ajouté M. Hamel, on croit que le rappel au travail s'effectuera «dans les semaines qui viennent».

Il a précisé que cette mise à pied est survenue pour des raisons de ralentissement traditionnel à l'approche des Fêtes. L'activité du marché reprend graduellement en janvier pour culminer au printemps. Après le calme de l'été, une nouvelle reprise se vit à l'automne, de septembre à décembre.

En décembre, le syndicat disait ne pas partager ce point de vue, affirmant que les mises à pied étaient plutôt exceptionnelles, laissant croire que le nouvel acquéreur, Textiles Cavalier, voulait plutôt épargner sur les salaires de vacances.

Le retour au travail était alors prévu pour la fin de janvier. Qu'il se produise à partir de maintenant n'est pas l'indice d'une reprise plus hâtive des activités, a expliqué M. Hamel. «Quand nous avons parlé de la fin de janvier, nous parlions de la présente période».

Fiscalité et petites entreprises

Sherbrooke - Un atelier destiné à aider les petites entreprises face aux méandres de la fiscalité se tiendra le 28 janvier prochain au Collège de Sherbrooke.

Animé par Janelle Lecours, qui agit depuis 1992 comme personne-ressource auprès des travailleurs autonomes, cet atelier sera marqué d'exemples concrets permettant de maximiser sa déclaration d'impôt.

Pour informations et inscriptions: Diane Chartrand, 569-7746.

Le Cégep face à des choix pénibles

□ L'institution espère le soutien du personnel et des étudiants pour récupérer 1,4 million \$

DROITS CHARGÉS AUX ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1996-1997

Collèges (Cégeps) dans l'environnement plus immédiat du Collège de Sherbrooke

Collège	Admission	Inscription session	Afférents année	Total/année
Beauce-Appalaches	28,00 \$	20,00 \$	92,00 \$	160,00 \$
Champlain (Lennoxville)	30,00 \$	20,00 \$	110,00 \$	180,00 \$
Drummondville	25,00 \$	20,00 \$	110,00 \$	175,00 \$
Granby-Haute-Yamaska	25,00 \$	20,00 \$	72,00 \$	137,00 \$
Région de l'Amiante	28,00 \$	20,00 \$	110,00 \$	178,00 \$
Sherbrooke	25,00 \$	0	52,50 \$	77,50 \$
Victoriaville	25,00 \$	20,00 \$	110,00 \$	175,00 \$

Avec l'imposition de frais d'inscription de 20 \$ à chacune des deux sessions et une hausse de 57,50 \$ des frais afférents, le Collège de Sherbrooke, où les frais des étudiants sont les moins élevés de toute la région, atteindrait un niveau équivalent à celui des autres collèges, soit 175 \$. Sur le tableau, on voit les frais actuels dans la région.

Le personnel de soutien se sent pris à la gorge deux fois

Sherbrooke (MR)

Le personnel de soutien du Collège de Sherbrooke se sent pris à la gorge pour la deuxième fois dans le même exercice de compression.

Sans s'en prendre au Collège lui-même, dont les hypothèses de coupe de postes n'apparaissent pour l'instant que dans un document de travail soumis à la consultation, le président du Syndicat du personnel de soutien, M. Gilles Fréchette, déplore toutefois que l'hypothèse représenterait «une deuxième coupure pour nous».

Actuellement, rappelle-t-il, le gouvernement Bouchard se prépare à couper 15 000 postes dans la fonction publique en incitant le personnel à la retraite et en favorisant les départs assistés. Ainsi, le personnel se retrouvera-t-il en moins grand nombre au travail. «Nous avons aussi renoncé à 0,5 pour cent de notre salaire annuel.» Que le Collège procède ensuite à la coupe de postes de surnuméraires ne ferait qu'empirer les choses.

«Il en résulterait un réaménagement des fonctions et on vivrait dans notre milieu ce qu'on appelle le syndrome du survivant. Il y a déjà eu des fermetures de postes chez nous.»

M. Fréchette ne cache pas que la tâche devient très lourde pour les employés qui échappent au couteau du gouvernement.

Gilles Fréchette dit que l'exécutif du Syndicat examinera dans un premier temps le document de travail présenté par le Collège et qu'il le présentera sans doute aux membres par la suite. Il ne ca-

che qu'il aimerait trouver des suggestions diffuses à présenter au Collège pour équilibrer le budget.

Les étudiants

Pour sa part, M. Roger Levesque, le permanent de l'Association des étudiantes et étudiants du Collège de Sherbrooke, a déclaré que le document de travail sera étudié en atelier aujourd'hui, présenté au conseil d'administration par la suite et, possiblement, à l'assemblée générale plus tard.

A première vue, il lui apparaît difficile de compter sur un accroissement de la clientèle étudiante à l'avenir pour augmenter les revenus du Collège puisque la capacité de l'établissement est atteinte. «C'est sans doute pourquoi le Collège pense à demander une plus grande contribution aux étudiants.»

Il souligne toutefois que le Collège ne procède pour l'instant qu'à une consultation sur un document de travail.

Par contre, le temps presse puisqu'il faudra que le conseil d'administration prenne une décision à la fin de février sur les moyens d'atteindre l'équilibre budgétaire.

M. Levesque n'a exprimé aucun ressentiment à l'égard de l'administration du Collège. «Je pense qu'on peut dire que nous avons de bons administrateurs», a-t-il même déclaré.

Les réactions étaient assez restreintes hier, car la vie au Collège reprendra vraiment mardi prochain, les collégiens étant en vacances jusque-là.

Michel RONDEAU

Sherbrooke

Le Collège de Sherbrooke, face à un manque à gagner de quelque 1,4 million \$ pour son prochain budget, songe à couper des postes de surnuméraires, à réduire la masse salariale des cadres, des professionnels et des employés de soutien et à demander aux étudiants une contribution supplémentaire de près de 100 \$ par année.

Le directeur général du Collège, M. Jocelyn Vallée, qui a rencontré les représentants du personnel et des étudiants de l'établissement hier, leur a présenté un document de travail qui soulève certaines pistes de solutions pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Par contre, il attend d'eux toute proposition qui permettrait d'atteindre l'objectif de manière différente, car il considère que les hypothèses énoncées dans le document de travail sont pénibles pour le personnel et les étudiants.

M. Vallée explique que les compressions budgétaires prévues au Collège représentent 800 000 \$ et qu'il faut récupérer 600 000 \$ que le conseil d'administration avait puisés dans le solde de fonds pour boucler son budget 1996-1997.

Les disponibilités du solde de fonds frôlaient encore 1 million \$ au 30 juin dernier, mais le directeur général note que cette réserve servira dès cette année à financer les départs assistés, un important déficit au chapitre des coûts de convention du personnel enseignant et des investissements immobiliers à venir.

«Il nous faut maintenir la qualité de la formation, la qualité des activités et des services à la vie étudiante et nous assurer de respecter nos obligations et responsabilités», affirme le directeur général. Pour y parvenir, il estime qu'on n'a pas le choix: «Il faut réduire les dépenses et augmenter les revenus.»

Les hypothèses du document soumis à la consultation de la communauté collégiale envisage une réduction de la masse salariale complémentaire, surtout du côté des postes de surnuméraires, pour un objectif de réduction des dépenses de 100 000 \$, ce qui représente une coupe de 37 pour cent.

La réduction de la masse salariale du personnel non enseignant, cadres, employés de soutien et professionnels, représenterait 400 000 \$, soit une coupe de 6 pour cent.

Le Collège couperait aussi dans les dépenses autres que celles liées au personnel (chauffage, électricité, téléphone et ainsi de suite) pour 250 000 \$, soit 11 pour cent de l'allocation gouvernementale.

Quant aux services auxiliaires et communautaires, entre autres l'Éducation des adultes, le Collège leur demanderait de hausser leurs revenus de 150 000 \$.

Enfin, les étudiants, qui n'ont jamais eu jusqu'ici de frais d'inscription à payer à chaque session et dont les frais reliés aux services et activités des affaires étudiantes (les frais afférents) sont présentement de 52,50 \$ par année, se verraient imposer des frais d'inscription de 20 \$ à chaque session et une hausse des frais afférents de 57,50 \$, portant leur facture annuelle à 175 \$.



Imacom-Daguerre, Claude Poulin

Canton de Hatley (PSJ)

Des cendres vieilles de trois jours, qui ont attendu tout ce temps pour agir traîtreusement, seraient à l'origine de l'incendie qui a très lourdement ravagé une maison. Chemin Dunant hier, dans le Canton de Hatley.

Les pompiers de Canton de Hatley et de Sherbrooke, sous la supervision du directeur Alan Sharman et du capitaine Normand Houle, sont intervenus avec efficacité mais la distance à parcourir pour se rendre sur les lieux et le vent soutenu s'étaient rangés du côté de l'élément destructeur hier au 5475 chemin Dunant.

Grâce à une piscine portative, les sapeurs ont bénéficié d'une réserve suffisante d'eau. Mais les flammes devaient détruire entièrement l'étage et grugé dangereusement la structure si bien que dans le rapport d'événement, la Sûreté du Québec a déclaré la maison perte totale et elle a avancé un montant de pertes d'au moins 200 000 \$.

La maison de ferme est, depuis neuf ans, la propriété de M. Aimé Lapierre qui, l'hiver, voit à l'entretien des pistes de l'Aéroport municipal de Sherbrooke. Il se trouvait à son travail au moment où l'incendie a éclaté.

Son fils Louis qui habite à la maison paternelle était également au boulot. Mis au courant de l'incendie, il est revenu à la maison. Comme les bâtiments de ferme abritent plus d'une trentaine de bêtes dont des Charolaises, il fallait s'assurer qu'elles ne manqueraient pas d'eau.

C'est la mère, Gaétane, qui a découvert l'incendie. L'appareil téléphonique grésillait. Intriguée, par ce son inhabituel, elle s'est dirigée vers le bruit bizarre pour en déterminer l'origine. Elle a aperçu de la fumée qui s'échappait d'une garde-robe.

Au téléphone, c'était un voisin d'en face qui voulait l'aviser que le feu faisait rage sous l'abri d'auto. Mais les flammes ont coupé la communication.

Mme Lapierre, une fois l'incendie découvert, s'est rendue chez un voisin d'où elle a alerté sa fille.

Le feu faisait rage dans le mur, du côté de l'abri de véhicule.

Appelé à son travail, M. Lapierre a aussitôt accouru à la maison. Lui-même ne comprenait pas ce qui avait pu se passer. «Tout était normal ce matin. C'est à l'opposé du système de chauffage. Le système électrique n'a pas été trop sollicité par les gros froids car j'ai un bon poêle à combustion lente. Je n'y comprends rien.»

Même si le feu a éclaté du côté de l'entrée électrique, les pompiers ne croient pas qu'elle soit en cause.

Au contraire, des recherches entreprises sur place par le lieutenant-inspecteur Michel Richer, du Département de prévention des incendies de Sherbrooke, permettent de croire que c'est une boîte dans laquelle avaient été déposées des cendres chaudes, dimanche soir, qui aurait mis le feu.

La boîte avait été déposée en toute bonne foi sur une corde de bois, à l'extérieur, mais près de la maison.

Les experts de la prévention le répètent souvent durant la saison de chauffage: des cendres chaudes peuvent allumer un incendie deux, trois jours et même plus, après avoir été retirées du poêle. Boîte de métal et dépôt à l'extérieur, loin de la maison et de tout élément combustible, constituent le geste préventif approprié.

M. Lapierre avait fait l'acquisition de cette fermette en pensant aux jours de retraite. C'était une façon d'assurer l'avenir. Reconstruire? Dans

Maison ravagée sur le Chemin Dunant

La trahison apparente de vieilles cendres

Les pompiers ont fait leur possible Chemin Dunant hier, mais les flammes, soutenues par le vent, avaient une bonne longueur d'avance. La maison a été déclarée perte totale sur le rapport de la SQ. C'est un dur coup pour M. Aimé Lapierre (à droite) et sa famille.



son cas, il était tôt pour l'affirmer sans ambages.

Encore bien jeune et bien énergique, son fils Louis pour sa part ne l'entendait pas ainsi. «Nous n'avons pas le choix. Il faut rebâtir. Il n'y a pas d'autre solution.»

nos amis les

animaux

PRENEZ NOTE

Les cliniques de stérilisation offertes par la Société d'animaux frontalière connaissent un grand succès, autant dans la région de Stanstead que de celle de Sherbrooke. Pour le mois de février, il reste encore quelques places pour des chats mâles. Rappelons qu'il n'en coûte que 28\$ US pour faire stériliser sa chatte ou son chat, grâce à la collaboration notamment de vétérinaires américains.

CLINIQUE DE STÉRILISATION : NOUVEAU NUMÉRO

Pour s'inscrire à une clinique, pour un don ou si vous désirez donner un peu de votre temps, appelez au 876-7785 et laissez un message sur le répondeur.

27425

La Tribune
sur place...

NE MANQUEZ PAS LE SOLDE

15% À 50% ET PLUS

5087, boul. Bourque, Rock Forest, 823-4100

DECOR-N-W

Caisses pop: pas de fusions en vue

□ La Fédération de l'Estrée cherchera des alliances plutôt que d'imiter les caisses de la région montréalaise

Pierre-Yvon BÉGIN

Sherbrooke

Les sociétaires des Caisses populaires de l'Estrée ne doivent pas s'attendre à un changement de cap radical à la suite du troisième mandat confié au président du mouvement, Claude Béland. Pour le directeur gé-

ral de la Fédération de l'Estrée, Albert Ouellette, les Caisses du Sherbrooke métropolitain chercheront davantage à conclure des alliances qu'à se fusionner.

Membre du conseil électoral qui devait réélire Claude Béland, Albert Ouellette estime que la situation des Caisses populaires en Estrie est très différente de la réalité montréalaise. De fait, les 78 caisses de l'Estrée ont bouclé

l'année 96 au 31 décembre, avec un rendement de 89 sous pour chaque dollar qui leur est confié, soit un gain comparable aux banques canadiennes. La Fédération estrienne vient au 4e rang au Québec en terme de rendement. Dans la région montréalaise, le profit des caisses frise à peine les 40 sous.

Le président réélu du mouvement indiquait que sa priorité est de poursuivre la réorganisation des pratiques de

gestion, de réduire les frais d'exploitation et d'augmenter la vente de produits financiers. Dans le grand Montréal, il faut s'attendre à certaines fusions.

«Ce n'est pas la même situation que Montréal où les caisses se pilent sur les pieds, dira Albert Ouellette. En Estrie, il n'y a pas de projet de fusion. Notre approche, c'est plutôt de favoriser les alliances et le partage de responsabi-

tés.»

Interrogé sur la réduction prévisible de 2000 à 4000 postes au sein du mouvement, Albert Ouellette atténue les répercussions sur l'Estrée. A ses yeux, les caisses ne pour-

ront effectuer ce changement de façon drastique, la Fédération n'étant pas en mesure d'offrir un support suffisant pour effectuer un virage instantané.

«Un peu comme ailleurs au Québec, expliquera Albert Ouellette, on est en train d'amorcer un virage. Nous pensons à de nouvelles façons de faire, d'offrir des services aux membres, ce qui implique des changements tant au niveau technologique que du personnel. On veut davantage se concentrer sur l'offre de services que sur l'administratif.»

La Fédération des Caisses populaires de l'Estrée devrait bientôt atteindre un actif de 2,3 milliards \$. Le directeur général explique la performance de sa fédération par une rentabilité de réseau et une qualité de gestion de son portefeuille de prêts.

«Au chapitre des provisions pour mauvaises créances, dira Albert Ouellette, on se situe régulièrement au premier rang des 11 fédérations.»



Albert Ouellette

Sobeys: les opposants passent à l'offensive

Denis DUFRESME

Sherbrooke

Les marchands d'alimentation opposés à la venue d'un supermarché Sobeys à Sherbrooke tenteront aujourd'hui et demain de gagner à leur cause les commerçants, industries et propriétaires de terrains dans le secteur de l'autoroute 410 et de la rue King Ouest, en leur faisant signer un registre qu'ils remettront à la Ville.

«Un groupe de huit personnes va visiter les gens pour les faire signer contre Sobeys. Chaque propriétaire ou locataire de terrain ou d'entreprise apte à voter sera contacté et, s'ils sont contre, on les invitera à signer un registre qu'on remettra à la Ville au plus tard lundi», explique Paul Landry, propriétaire du marché Provigo du centre commercial King.

«On a déjà rejoint par téléphone 60 personnes (ou entreprises), sur un total de 75. Plusieurs sont déjà favorables à notre cause, il nous faut convaincre les indécis», signale-t-il.

Le conseil municipal a adopté le 13 janvier un projet de règlement en vue d'agrandir la zone commerciale dans le secteur des rues King Ouest et Comtois, de façon à permettre à Sobeys, un nouveau venu dans la région, de construire un magasin d'alimentation de 6000 mètres carrés (60 000 pieds carrés).

En vertu de la Loi sur les référendums et les élections dans les municipalités, les personnes des zones visées et contiguës peuvent demander à la Ville de tenir un référendum sur le changement de zonage, d'où la démarche des marchands d'alimentation qui jugent que le marché est déjà saturé.

«On est organisé, on met des efforts et de l'argent! Il n'y a pas de place pour un autre 60 000 pieds à Sherbrooke. Ce que Sobeys va aller chercher, il va nous l'enlever», fait valoir M. Landry au sujet du projet de plusieurs millions \$ de cette chaîne des Maritimes.

Depuis son annonce, en décembre, les marchands d'alimentation Métro, Provigo et IGA, pour ne nommer que ceux-là, ont effectué une véritable levée de bouclier et veulent faire reculer la Ville de Sherbrooke.

«Si la Ville voit qu'il y a de la résistance, elle devra tenir un référendum sur le changement de zonage, ou abandonner», dit l'homme d'affaires.

SECOURS-AMITIÉ ESTRÉE
Service d'écoute téléphonique anonyme et confidentiel

5 6 4 - 2 3 2 3
1 800 667-3841

Besoin d'être écouté?
Quelqu'un est là pour toi!

Une lueur d'espoir

7 jours
24 heures

SEARS

Hâtez-vous... la Vente d'Entrepôt se termine dimanche!

RECHERCHEZ NOS BONS ACHATS PARTOUT EN MAGASIN

Tous les meubles†, ens. de matelas, tapis décoratifs, gros électroménagers, téléviseurs et chaînes stéréos sont en solde

Plus, avec la carte Sears,

rien à payer avant 1 an**

**Rien à payer avant janvier 1998 sur meubles†, ens. de matelas, tapis décoratifs, gros électroménagers et appareils électroniques, sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. 35\$ de frais de paiement différé, toutes taxes et frais applicables doivent être payés au moment de l'achat. Cette offre ne s'applique pas aux achats par catalogue ni aux articles soldés des centres de liquidation. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 26 janvier 1997. Détails en magasin.

†Rayon meubles; sauf meubles de patio et pour bébés.

*Sears déduira de votre achat un montant équivalent à la TPS. L'offre s'applique à la marchandise en stock seulement dans les magasins Sears et ne s'applique pas aux frais de paiement différé, de livraison, de contrat d'entretien, d'installation ni aux achats par catalogue ou aux articles soldés des centres de liquidation. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 26 janvier 1997.

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 26 JANVIER 1997

sauf avis contraire, dans la limite des stocks disponibles. Le choix peut varier selon les magasins.

SEARS
Attendez-vous à plus

Copyright 1997, Sears Canada Inc.

27239

LOTO DES «VAINQUEURS»

au profit de la Fondation des maladies du cœur du Québec

2 CHANCES DE GAGNER!

GRANDS PRIX EN TIRAGE

Nissan Pathfinder avec un support à vélos, des vélos et des patins à roues alignées • Voyage à Cancun pour 2, tout inclus • Voyage à Daytona Beach pour 2, tout inclus

PLUS DE 27 000 PRIX INSTANTANÉS

Lots en argent de 1 000 \$, 50 \$ et 10 \$ • Filtres à eau Brita • Bons d'essence Ultramar • Double de vos photos Jean Coutu • Sous-marins «Cœur atout» Subway • Billets gratuits

Billets en vente dans les succursales Jean Coutu et les restaurants Subway du Québec et à la Fondation des maladies du cœur. Tél. : (514) 871-1551, 1 800 567-8563



SEULEMENT 2 \$



UN CONSEIL : La marche est une excellente activité physique pour votre cœur.

Un père de famille vit des heures pénibles

Alain GOUPIL

Fleurimont

«On vit sur un stress énorme. Moi, comme les enfants, c'est à peine si on arrive à dormir. On ne sait plus à quoi s'attendre...»

Guy (nom fictif) est le père de la fillette qui a été enlevée dimanche dernier à Fleurimont.

Même si la fillette a été retrouvée saine et sauve à East Angus, et que des accusations ont été portées contre la suspecte dans cette affaire, il est loin de se sentir en sécurité.

Craintes

Depuis l'enlèvement, en effet, il ne cesse de vivre dans la crainte de représailles.

Car il est convaincu que ce sont ses quatre enfants que la suspecte de 35 ans venait chercher dimanche dernier, alors que ses enfants étaient chez lui sous la responsabilité d'une gardienne.

Cette dernière a d'ailleurs été molestée lors de l'enlèvement.

«Ce n'est pas juste ma petite qu'elle voulait, c'étaient les quatre...»

Cette femme, c'est est en fait l'actuelle concubine de son ex-épouse.

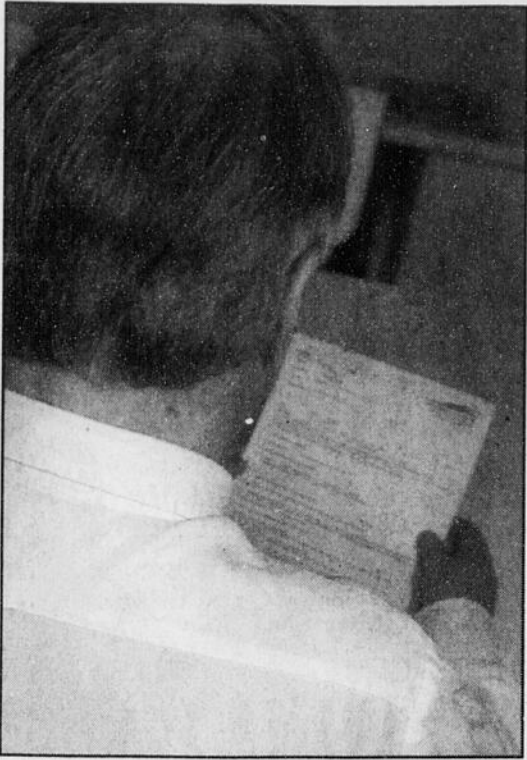
Elle a été formellement accusée lundi d'enlèvement et de séquestration, puis relâchée sous plusieurs conditions dont celle de ne pas entrer en contact avec les enfants de Guy.

Or il semble bien que les accusations et les conditions qui lui ont été imposées ont eu peu d'effet, tant sur l'accusée que sur l'ex-épouse de Guy.

Car les deux femmes se seraient de nouveau présentées mardi, mais cette fois à la garderie des enfants.

La mère des enfants s'est alors présentée sous prétexte qu'elle venait les chercher pour les amener avec elle.

Déjà au courant des tensions qui



existaient dans le couple, la direction de la garderie a alors refusé de laisser partir les enfants avec la mère, sachant que ceux-ci étaient sous la garde légale de leur père.

Et ce n'est pas tout.

Hier, Guy dit avoir reçu des menaces de mort, cette fois de la part de son ex-femme.

Il dit l'avoir vu hier après-midi venir déposer une feuille dans sa boîte aux lettres.

Cette feuille était en fait un article de journal qui raconte comment une femme s'y était prise pour faire liquider son mari...

Comme il a vu son ex-femme déposer elle-même l'article dans sa boîte aux lettres, Guy n'a eu d'autre choix que

de porter plainte à la police.

Dans les instants qui ont suivi, celle-ci a été arrêtée. Elle a passé la nuit en prison.

Elle devrait comparaître ce matin sous des accusations de menaces de mort.

À la Police de Sherbrooke, on prend l'affaire très au sérieux.

D'ailleurs, depuis dimanche, des patrouilleurs ont reçu l'ordre de porter une attention particulière à la résidence, à la garderie et à l'école que fréquentent les enfants.

«On ne sait jamais ce qui peut arriver, raconte Guy. Combien de fois on entend dire à la suite d'un meurtre que jamais on n'aurait pensé qu'un tel aurait pu faire ça...»

En fait, Guy n'espère qu'une chose: que l'arrestation de sa femme et sa mise en accusation lui fassent prendre conscience qu'elle a atteint le fond du baril et qu'il est temps pour elle de mettre de l'ordre dans sa vie.

Mais en attendant, les heures sont insupportables.

Le père de la fillette enlevée dimanche dernier à Fleurimont vit des heures angoissantes.

pour **lui** Boutique

3 JOURS SEULEMENT
23-24-25 JANVIER

50% sur **TOUTE** la marchandise automne-hiver

111, rue Wellington Nord, Centre-ville, Sherbrooke
Stationnement gratuit

La Tribune sur place...

DECOR NW

SOLDE

15% À 50% ET PLUS

MEUBLES, CADRES, LAMPES, BIBELOTS, Rideaux, STORES, PAPIERS PEINTS, CARPETTES ORIENTALES

40% DE RABAIS SUR LES STORES LIGHTLINE, APPLAUSE DE MARQUE HUNTER DOUGLAS

5087, boul. Bourque Rock Forest 823-4100

MIEUX ÊTRE DANS SON MILIEU DE TRAVAIL, C'EST POSSIBLE ! LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (P.A.E. ESTRIE) PEUT VOUS AIDER

Luc est un employé sans problèmes, ponctuel, consciencieux, sociable. Depuis quelques mois, ses supérieurs remarquent une diminution de son rendement et un changement dans son attitude. En plus d'être préoccupé, Luc a tendance à se désintéresser de son travail, s'isole de ses confrères et de plus, il s'absente souvent. Luc vit un divorce, voilà ce qui perturbe sa vie. Luc fait partie des 35% de travailleurs qui éprouvent des problèmes personnels susceptibles d'affecter leur comportement et leur rendement au travail.

Que peut un employeur pour aider son employé?

Heureusement, l'entreprise qui emploie Luc s'est dotée d'un programme d'aide aux employés qui met à la disposition de son personnel des personnes ressources capables de les écouter et de les conseiller. Peu de temps après, Luc rencontrait un thérapeute qui établissait avec lui un plan d'action pour l'aider à découvrir lui-même les outils susceptibles de l'aider à cheminer.

Une approche préventive, le dépistage précoce de problèmes personnels ou reliés au travail, tels sont les outils privilégiés par les Programmes d'aide aux employés.

Ces programmes sont profitables tant pour l'employeur qui contribue ainsi directement au mieux-être de ses employés, assurant ainsi une productivité

constante et la rentabilité de son entreprise, que pour les employés qui, avec une aide extérieure, professionnelle et confidentielle parviennent à solutionner les problèmes qui empoisonnent leur vie personnel-

le et professionnelle.

La confidentialité et la participation volontaire des employés sont des conditions essentielles. L'employeur ne connaît les problèmes de ses employés que sous forme de statistiques et pour sa part l'employé aux prises avec

des problèmes de stress, de toxicomanie, de deuil, de difficultés conjugales ou autres devra obligatoirement se prendre en mains et participer activement à la résolution de ses problèmes.

Employeurs et employés concernés

Tout le personnel d'une entreprise est concerné par le P.A.E., tant les cadres que les employés. Les sessions de formation destinées aux cadres et contremaîtres établissent leur rôle et responsabilités tout en les sensibilisant sur les façons de reconnaître et de dépister les problèmes de leurs employés dès leur apparition. Quant aux employés, les sessions d'information qui leur sont données, leur permettent de connaître les possibilités, les champs d'action du P.A.E., de même que ses mécanismes de fonctionnement et son caractère confidentiel.

Les P.A.E. peuvent être défrayés de deux façons par les entreprises: «à la pièce», c'est-à-dire ne payer que les services utilisés par le personnel ou sous une base annuelle fixe. Certains de ces frais sont déductibles à titre de dépenses de formation.

Autres programmes disponibles pour les entreprises, les C.P.S. sont des cliniques de promotion santé. Que ce soit pour le dépistage ou l'information sur le diabète, l'hypertension, le cholestérol ou les maladies cardiaques ou des cliniques de vaccination ou même pour parler de conditionnement physique et d'alimentation, ces cliniques ont démontré leur efficacité dans bien des entreprises.

UN PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS POUR QUI ?

• POUR LES EMPLOYEURS

qui en plus de témoigner concrètement de leur souci du bien-être et de la qualité de vie de leurs employés peuvent:

- améliorer la qualité de vie au sein de leur entreprise
- maintenir de bonnes relations de travail
- diminuer les accidents de travail
- diminuer les problèmes de rendement et d'absentéisme
- et ainsi améliorer la productivité

• POUR LES EMPLOYÉS

pour les aider à résoudre leurs problèmes de toutes sortes

- stress, épuisement professionnel
- deuil, dépression
- affectifs et émotifs
- conjugaux ou familiaux
- de divorce, séparation, conflit
- abus de drogue, de médicaments ou d'alcool

LES MOYENS UTILISÉS

- sessions de formation pour les employés, les cadres, les contremaîtres
- sessions d'information et de sensibilisation pour les employés
- relations d'aide pour les employés dispensés par des professionnels pour les aider à résoudre leurs difficultés

CARACTÉRISTIQUES DES P.A.E.

- confidentialité absolue
- participation volontaire des employés

LES RÉSULTATS

- des employés qui profitent d'une meilleure qualité de vie tant personnelle qu'au travail
- des employeurs assurés d'une productivité stable.

UN PROBLÈME AU TRAVAIL ?



P.A.E. ESTRIE VA VOUS AIDER À LE RÉSOUDRE !



PUBLIREPORTAGE

P.A.E. ESTRIE

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS(ES)

401, rue Belvédère Sud
Sherbrooke J1H 4B7

Tél.: (819) 822-4294

Télec.: (819) 822-4314

Numéro sans frais: 1 888 822-4294

Service 24 heures par jour
7 jours sur 7

Opinions

La Tribune Raymond Tardif, Président et Éditeur
Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

EDITORIAL

Un outil pour créer des emplois



Jacques PRONOVOST

Innovatech, ce n'est pas une compagnie de haute technologie, un projet futuriste pour le 21^e siècle, pas même une innovation impossible à comprendre. C'est ni plus ni moins qu'un outil dont bénéficie la région pour créer des emplois.

Cela semble difficile à comprendre, à saisir parfois. L'organisme a pourtant pris une bonne vitesse de croisière après une année de vie. Il a investi 1 550 000 \$ dans quelques projets intéressants pour la région et qui généreront 50 emplois en 2 ou 3 ans. Ses promoteurs ont aussi engagé 4 100 000 \$

dans plusieurs autres projets en chantier avec l'espoir de développer 69 nouveaux emplois.

C'est bien, mais la région pourrait faire encore mieux. Innovatech bénéficie, par décret gouvernemental, d'une enveloppe de 40 millions \$ pour développer des entreprises d'ici dans les 4 prochaines années. Il faut donc que les projets pleuvent sur eux pour que les retombées de cette manne providentielle produise tous ses effets.

Les retombées, c'est d'ailleurs le véritable nerf de la guerre dans ce domaine. Chaque dollar investi par Innovatech crée un effet multiplicateur de 5 à 6 fois sa mise de fonds. Ainsi les 5,6 millions déjà engagés devraient produire un effet de 31,5 millions \$ dans la région.

Il est donc un peu surprenant que l'organisme n'ait pas mis en branle plus de dossiers de façon officielle malgré son jeune âge. À la lumière des indications obtenues cela ne tient en rien à la structure, ni aux dirigeants eux-mêmes mais à l'absence de dossiers étoffés et prêts à démarrer.

Probablement aussi à une méconnaissance des mandats de l'organisme lui-même. Son orientation envers les projets à teneur technologique repousserait-elle des entrepreneurs croyant ne pas se qualifier pour cette source de financement par participation au capital-action? Si tel est le cas, il est impérieux que cet organisme amorce une phase de promotion directe, pour bien faire comprendre aux investisseurs potentiels la portée véritable et la réelle signification de ce qu'est la «technologie» cadrant avec ses possibilités de financement.

Car qui dit technologie ne dit pas nécessairement sophistication des ordinateurs de l'an 2000. L'innovation n'exige pas non plus la création d'un produit du futur mais parfois le simple développement d'un produit existant en un nouveau concept révolutionnaire.

L'Estrie possède en cet organisme, couvrant de Sherbrooke tout le sud du Québec, un outil incroyable que s'arrachait les régions. Il n'y en a que trois au Québec, à Montréal, à Québec et à Sherbrooke. Après cette phase de démarrage, il faut maintenant que l'organisme prenne vite une vitesse accélérée. Ses dirigeants estiment qu'ils atteindront leurs objectifs avec 40 millions \$ d'investissement d'ici l'an 2000. Mais le plus vite ils y parviendront, le mieux se sera pour la région par la création d'entreprises et d'emplois dont nous avons tellement besoin.



POINT DE VUE

Le jeu, «la manne quotidienne du gouvernement»

Avant pris connaissance avec un vif intérêt des propos de Madame Marthe Gaudette et ceux de Monsieur Yves Royer, membre du conseil de ville de Magog on ne peut plus pertinents, je me suis sentie interpellée.

Il est à remarquer que les gouvernants ne considèrent aucunement les côtés néfastes de l'implantation de casinos et toutes autres formes de jeux de hasard : «en autant que ça rapporte». C'est à croire que la politique est une maladie qui gêne le raisonnement et tue la sensibilité.

Curieux, des activités autrefois

proscrites, tel les casinos, maisons de jeux, loteries, auxquels on livrait une guerre sans merci, sont devenus l'apanage du gouvernement. Celui-ci a trouvé la manière perverse d'aller chercher l'argent dans les goussets non seulement des touristes mais de la population en général. Cette manière machiavélique, perfide, profite de la faiblesse des gens face à une situation économique précaire et inquiétante. On met en danger l'équilibre économique des familles, sans compter toutes les autres facettes, toutes aussi inquiétantes et dérangeantes.

D'autres citoyens se lèveront-ils, qu'ils soient de près ou de loin, pour dire leur opinion à un tel projet et à cette gangrène que sont toutes les formes de jeux.

On n'entend pas souvent de rapports qui nous démontreraient exactement où va cet argent qu'on obtient par un moyen qui, il n'y a pas si longtemps, était illégal. J'aimerais bien savoir, vous?

Solanges Leduc-Boutin
Martinville

TRIBUNE LIBRE

«Est-ce normal?»

En réalité, je m'adresse à tous les entraîneurs qui ont rangé leur boussole indiquant la véritable raison d'être du rôle d'entraîneur.

En fin de semaine, j'ai participé à un tournoi Pee Wee 2 BB. Ça m'a coûté environ 150 \$. Comme, tout le monde, j'ai défrayé un prix d'entrée. Ma grande surprise, les périodes étaient de deux dix minutes et un douze minutes. C'est plus payant: plus d'équipe = plus d'argent. Pas de commentaires....

Ensuite, mon garçon est demeuré sur le banc parce qu'il n'était pas assez bon: c'était deux à zéro pour l'autre équipe. Je me suis posé la question: Est-ce normal?

J'ai alors ouvert mon livre du programme national de certification des entraîneurs et j'ai lu le chapitre du rôle de l'entraîneur. Voici un extrait du chapitre:

«La mission première de l'entraîneur est de permettre aux athlètes d'atteindre leurs objectifs et non pas uniquement ses objectifs personnels.» (P.10, 4^eème paragraphe)

Au début de l'année, c'est l'entraîneur qui a choisi mon garçon quand il était assis dans les estrades pour décider qui est un joueur de calibre 2 BB et qui ne l'est pas. S'il a choisi mon garçon et que je paie le même prix que tous les autres jeunes, alors je crois que mon garçon a le droit au même traitement que les autres.

Vive le jeu de puissance. Chers entraîneurs qui ont rangé leur boussole, si un jeune demeure sur le banc parce que vous avez décidé qu'il n'était plus de calibre, c'est votre responsabilité d'assumer de le faire jouer, car c'est vous qui l'avez choisi. Vous devez assumer vos décisions.

Si le jeu de puissance fonctionne, lorsque vous l'utilisez à l'occasion, et bien bravo. Mais n'oubliez pas de remercier celui qui est demeuré sur le banc, car c'est sur son temps de glace à lui que cela a fonctionné. Si votre jeu de puissance ne fonctionne pas, mettez la puissance de côté et faites jouer tout le monde et vous retrouverez peut-être la puissance d'une équipe; définition du dictionnaire: groupe de personnes travaillant à une même tâche.

Aux joueurs vedettes, vous qui comptez le but de la victoire qui fait lever les spectateurs lorsque votre coéquipier est demeuré sur le banc toute une période, je vous prie, allez remercier celui qui vous a donné son temps de glace pour réaliser vos exploits qui vous méritent toute cette gloire. Tous ceux qui font du «banc», c'est vous les véritables héros.

De plus, en y pensant bien comme il faut, mieux vaut perdre un tournoi en équipe que de le gagner avec un groupe de joueurs «seleets» qui ont pris le temps de glace de leurs coéquipiers qui sont demeurés sur le banc.

En conclusion, chers entraîneurs, avez-vous une équipe en ce moment-ci de l'année? Sinon, lisez le chapitre du rôle des entraîneurs et ayez le courage de sortir votre boussole et de finir l'année en gagnant ou en perdant en équipe. Tous les jeunes vous seront reconnaissants toute leur vie. Ils diront: «Je me rappelle de cet entraîneur parce qu'on savait où on s'en allait: on a gagné et on a perdu toute l'année en jouant en équipe». Bravo à ceux qui sont de vrais entraîneurs qui savent faire jouer leurs joueurs en équipe: tout le monde à peu près le même temps de glace = croissance personnelle de tous les joueurs.

D'un parent qui veut voir la vraie raison d'être des associations de hockey mineur

Jacques Thiboutot



À l'occasion de la Semaine québécoise sans fumée, la direction de La Tribune offre à ses employés des pommes fraîches tous les matins de la semaine. Elle invite chaque fumeur à remplacer ses bouffées de cigarette quotidiennes par ce fruit juteux. Autour de la table, Francine Beaudiffier, Michel Poulin, Jean-François Duplessis, Dominique Saint-Aubin, Gilles Morency, Lise Petit et Denise Brousseau.

Pommes ou boucane

À La Tribune, quand on veut inviter un fumeur à délaisser la cigarette dans son milieu de travail, on préfère utiliser les pommes plutôt que les amendes.

C'est qu'à l'occasion de la Semaine québécoise sans fumée, la direction de La Tribune offre à ses employés des pommes fraîches tous les matins de la semaine. Elle invite chaque fumeur à remplacer ses bouffées de cigarette quotidiennes par ce fruit juteux.

«Nous n'avons pas voulu utiliser la méthode du couperet, c'est-à-dire imposer des amendes aux employés surpris en train de fumer à leur travail, comme cela se fait dans certains milieux», indique Michel Poulin, directeur des ressources humaines de La Tribune et responsable de l'activité.

«Nous croyons plutôt qu'instaurer une politique sans fumée dans un milieu de travail, c'est quelque chose qui se fait progressivement», poursuit-il. «Nous avons préféré faire de l'animation autour d'une législation.»

C'est ainsi qu'hier, Journée québécoise sans fumée, on a doublé l'Opération Pommes d'une présentation vidéo, *Les mains libres*, racontant l'histoire, sous forme humoristique, d'une personne qui cesse de fumer. «C'est un vidéo motivant. Pas accusateur ni culpabilisant.»

Jusqu'à maintenant, les activités remportent un franc succès. «À 16 h, il ne reste plus de pommes», précise Michel Poulin, qui a aussi remarqué que, depuis que La Tribune a commencé à user de mesures incitatives pour un milieu de travail sans fumée, il y a un an, certains fumeurs ont modifié leurs habitudes, diminuant leur consommation de cigarettes sur les lieux de travail.

À l'opposé d'autres médias comme la télé et la radio, aucune loi fédérale n'interdit de fumer à La Tribune. «Sauf qu'il ne serait pas étonnant que le gouvernement du Québec impose une loi d'ici quelque temps. Alors, nous nous préparons en douce. Mais il n'y a pas de deadline.»

À l'ombre d'Orford

L'occasion est fort opportune en ce début d'année pour remercier, voire féliciter les gens de La Tribune, quotidien que nous lisons pour son information locale, régionale et nationale.

Nous nous permettons donc de saluer ici toutes celles et ceux qui, par leurs conseils, leurs articles, leurs chroniques ou reportages, ont prêté mains fortes cette année aux organismes culturels comme les nôtres.

Mis à part les Raymond Tardif, président-éditeur, Jacques Pronovost, rédacteur en chef, Stéphane Lavallée, directeur de l'information, et François Fouquet, directeur de la publicité, nous voulons souligner la vive assiduité des journalistes, et particulièrement des journalistes culturelles Pierrette Roy et Rachel Lussier.

Avec l'aide de leurs confrères de travail, ces deux dernières, au cours des récentes semaines, se sont intéressées de façon plus marquée à la littérature qui s'écrit à l'ombre de l'Orford.

Le seul fait de consacrer, par exemple, un article de fond aux auteures Gabrielle Parent-Thibaut, Gisele Roberge, Huguette O'Neil, pour ne nommer que celles-là, nous aura émus et touchés.

Consacrer aussi la une de la page des Arts et spectacles, à la Estrienne d'adoption Louise Simard qui remportait en novembre, pour Le Médiaillon dérobé, son 7^e ouvrage, le Prix France-Québec Jean Hamelin, l'une des plus belles consécration du monde de la littérature francophone internationale, ne peut que rejallir sur le développement de la littérature en région.

Et, tout comme l'écrivaine dont l'intérêt pour le roman historique ne fait plus aucun doute, nous avons «cette conviction profonde qu'on ne peut pas se débarrasser de ses racines, même si parfois on tend à les oublier».

Les mots, les arts, la littérature et la culture représentant une fixation du passé dans la mémoire, pourquoi ne pas ouvrir plus grandes encore les portes de ce qui constitue les fondements de notre patrimoine collectif?

Sur ce, merci encore une fois au quotidien La Tribune de parler de ceux et celles qui font notre fierté et qui créent notre identité.

Sylvie Bergeron
Présidente de l'Association des auteurs
des Cantons de l'Est
Directrice du Salon du Livre de l'Estrie

ADMINISTRATION		RESSOURCES HUMAINES	RÉDACTION		PUBLICITÉ		PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION		COMPTABILITÉ		TIRAGE	
Raymond Tardif Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration	Michel Poulin Directeur	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Stéphane Lavallée Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Pierre Dubois Adjoints au directeur	René Béliveau Directeur	André Roberge Michel Doyon Adjoints au directeur	André Corriveau Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit	André Cusseau Directeur	Serge Nadeau Adjoint au directeur

Débat au PQ sur le bilinguisme exigé d'employés des services de santé

Malavoy prônera la souplesse

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

La députée péquiste de Sherbrooke, Marie Malavoy, prônera la souplesse face à la minorité anglophone lors du conseil national du Parti québécois, ce week-end à Laval, où les militants de la région veulent faire mieux garantir le droit des employés francophones des services de santé au niveau de l'embauche.

«Il faut toujours réussir à trouver l'équilibre entre ce qu'on pense être bien et ce qu'il est opportun de faire. Les militants vont toujours plus loin que ce que le gouvernement peut envisager de faire», dit la députée, qui rappelle que le premier ministre Lucien Bouchard «souhaite une approche plus pacifique et harmonieuse avec les anglophones».

«Si on laisse la bataille reprendre là-dessus, on risque un effet sur le climat social», ajoute Mme Malavoy, qui s'est cependant déjà prononcée contre l'affichage bilingue intégral dans les hôpitaux.

«Je ne suis pas gênée d'avoir des positions moins radicales que les gens. On doit continuer à vivre dans un climat harmonieux sans sacrifier la protection de notre langue», pense la députée, qui, néanmoins, ne s'attend pas à des débats trop houleux ce week-end.

Sensibiliser le gouvernement

En marge de la réorganisation des soins de santé et des services sociaux, le PQ-Estrie craint pour les droits des francophones qui travaillent dans les hôpitaux et CLSC. Aussi veut-il déposer des propositions au conseil national sur la Loi 142 (sur les services sociaux et de santé) afin que le bilinguisme ne soit pas un critère d'embauche.

«On reconnaît que la communauté anglophone a le droit de recevoir des services dans sa langue, c'est essentiel, mais est-ce que tous les hôpi-



Marie Malavoy

taux et CLSC doivent être bilingues?» demande la présidente du PQ-Estrie, Céline Dostie.

«Cela n'a rien à voir avec la question de l'affichage au CUSE (Centre universitaire de santé de l'Estrie), cela concerne plutôt certains articles de la loi 142 qui exigent des programmes d'accès pour la communauté anglophone», ajoute Mme Dostie, soulignant que l'Office de la langue française «n'a même pas été consulté là-dessus».

Elle se défend de vouloir rouvrir l'épineux dossier de langue, qui avait donné du fil à retordre au premier ministre Bouchard lors du Congrès national de l'automne dernier, et dit plutôt «vouloir sensibiliser notre gouvernement avant que ces programmes ne soient adoptés».

De son côté, le président du Conseil central des syndicats nationaux (CSN) de Sherbrooke, Janvior Cliche, rappelle que la Charte de la langue française reconnaît aux travailleuses et travailleurs «le droit de travailler en français».

«Nous sommes d'ailleurs en grief là-dessus dans la MRC de Memphrémagog où l'employeur prétend qu'il faut systématiser un certain nombre de postes bilingues sous prétexte d'un certain pourcentage d'anglophones», explique-t-il.

«On n'est pas contre qu'on puisse donner des services en anglais, mais on ne veut pas que cela prime de façon automatique sur le droit de travailler en français», ajoute M. Cliche, qui souligne que l'Office de la langue française stipule notamment que l'employeur doit faire la preuve des besoins en ce domaine avant d'exiger le bilinguisme d'un employé.

«Il est regrettable que cela vienne de l'Estrie»

— Marissa Tessier, porte-parole des Townshippers

Alain GOUPIL

Sherbrooke

«Je ne connais personne au Québec à qui on a refusé un emploi dans le domaine de la

procession sur la 401».

«Ce qui est regrettable, c'est que cette question vienne de l'Estrie, une région où les anglophones et les francophones se sont toujours bien entendus.»

santé parce qu'il ou elle ne parlait pas anglais. Si cela s'était produit, vous pouvez être assuré que les journaux en auraient fait grand état.»

La porte-parole des Townshippers dans le dossier de la langue, Marissa Tessier, n'ose pas le croire. Elle n'ose croire que des militants péquistes (et à plus forte raison ceux de l'Estrie) soient sur le point de rouvrir la question de la langue lors du prochain conseil national du parti qui se tient en fin de semaine à Laval.

Droit garanti

À peine remise de la bataille du CUSE, Mme Tessier rappelle que le droit à des services de santé en anglais au Québec est garanti et ne voit pas comment les francophones unilingues pourraient être désavantagés dans l'attribution de nouveaux postes.

«Je suis très étonnée d'apprendre qu'on veuille encore discuter de ça. M. Bouchard nous a dit au Centaur que lorsqu'on va à l'hôpital, ce n'est pas pour y subir un langage test, mais bien un blood test (prise de sang)...»

Elle a dit espérer que la majorité des militants péquistes qui assisteront au conseil national ne se laisseront pas convaincre d'adopter de nouvelles règles, sans quoi on pourrait bien assister à une «nouvelle

ERRATUM

Dans l'annonce du 23 janvier 1997 en page C-8.

CARREFOUR DE L'ESTRIE
MAIL CENTRAL
ÉVÉNEMENT MARIAGE

Il aurait fallu lire parmi les exposants:

BUFFET ROYAL
LE PRÉSIDENT

27505

VENTE

JUSQU'À

50% • JUPES
• CHANDAILS
• ACCESSOIRES

DE RABAIS

BOUTIQUE

Lainages Écossais



1446, RUE WELLINGTON SUD

821-2492

30621

GRANDE VENTE

JUSQU'À

60%

NE PAYEZ QU'EN JANVIER 98

Exemple:

Agneau d'un jour 2495\$

SPÉCIAL 995\$

NE PAYEZ QU'EN JANVIER 1998

Sur approbation de crédit

Manufacturier de fourrures

Fourrures
Pelisses
Agneau renversé
Agneau d'un jour
Cachemire
Alpaga
Cuir

MANUFACTURIER
Lafamme
Fourrure inc.

161, RUE WELLINGTON NORD

SHERBROOKE

(819) 565-2323

26582x

La Tribune sur place...



D·E·C·O·R·N·W

SOLDE

DE 15% À 50% ET PLUS



SUR TOUS LES
MEUBLES, CADRES, LAMPES, BIBELOTS, Rideaux,
STORES, PAPIERS PEINTS, CARPETTES ORIENTALES

40%

DE RABAIS

SUR LES STORES
LIGHTLINE, APPLAUSE
DE MARQUE
HUNTER DOUGLAS



HEURES D'OUVERTURE:

Mardi, mercredi: 9 h à 17 h 30

Jeudi, vendredi: 9 h à 21 h

Samedi: 9 h à 16 h 30

Dimanche, lundi: fermé

5087, boul. Bourque, Rock Forest

823-4100

27489

Et si c'était le temps de changer...

Vous ne vous sentez pas apprécié ?

Vous méritez mieux. Chez **mbanx**^{mc}, nous ne nous contentons pas d'exprimer notre respect à nos membres. Nous le manifestons. C'est ainsi que nous avons créé les **récompenses mbanx** : de véritables primes en argent versées dans les comptes de nos membres, selon le volume d'affaires qu'ils transigent avec nous.

Mais au-delà de l'argent, **mbanx**, c'est aussi un tout nouveau concept de service. Nous mettons à votre disposition un directeur de portefeuille qui ne vous traite pas comme un numéro. Il est là pour vous écouter, pour vous proposer des moyens de réaliser vos objectifs et pour vous aider à atteindre votre but. Pour y arriver, il peut compter sur une équipe de professionnels du domaine financier attachés à la plus ancienne banque au Canada. Enfin, il se plie à notre garantie de satisfaction.

Vous vous sentez coincé par le temps ?

Cessez de vivre selon leur horaire. Pourquoi vous soumettre à quelqu'un qui vous dicte où et quand vous devez effectuer vos transactions bancaires ? Chez **mbanx**, votre horaire est le nôtre.

Nous sommes là quand vous avez besoin de nous. Peu importe ce que vous attendez de nous : obtenir un emprunt, renouveler votre prêt hypothécaire, vérifier l'état de vos liquidités, acheter un CPG... Vous pouvez compter sur un directeur de portefeuille, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour vous venir en aide et vous conseiller. Et si vous n'avez pas le temps d'effectuer vos transactions bancaires de base par téléphone, vous pouvez alors utiliser un guichet automatique (GA).

Ou Internet. Et si vous êtes vraiment coincé, nous pouvons même vous faire parvenir ce dont vous avez besoin par messenger... à un tarif plus avantageux que celui que vous offre la plupart des services de messagerie. Tout ça, parce que notre rôle est de vous simplifier la vie et de vous donner accès à un meilleur mode bancaire.

Vous payez plus que cela ne vaut ?

Alors pourquoi le faites-vous ? Vous pouvez cesser de payer tous ces petits services en sus que vous impose votre banque. Passez à **mbanx**. Nos frais mensuels fixes couvrent toutes vos transactions courantes et même plus. Alors vous pouvez utiliser votre carte **mbanx** pour régler vos achats par paiement direct ou dans tout guichet automatique bancaire des réseaux INTERAC^{MDI} et Cirrus^{MDI}, aussi souvent que vous le voulez. Nous ne vous facturerons aucuns frais. Et nous ne vous facturerons aucuns frais pour utiliser les services téléphoniques bancaires ou pour effectuer vos transactions sur Internet. Vous ne payez que 13 \$ par mois. Bien sûr, cela élimine les surprises que réservent les relevés de compte mensuels. Mais nos membres ne semblent pas s'ennuyer de ces surprises.

Il faut nous parler.
Nous pouvons vous aider.

Le mode bancaire complet par téléphone, télécopieur, GA et ordinateur.

mc Marque de commerce de la Banque de Montréal.

MDI INTERAC est une marque déposée d'Interac Inc. et Cirrus est une marque déposée de Cirrus Systems Inc.

La Banque de Montréal est un usager sous licence de ces marques.

mbanx^{mc}

1 800 473-9960

UNE DIVISION DE LA BANQUE DE MONTRÉAL